

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
N°139/2025 – ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit novembre à 20h30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance  
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET  
Annick, ~~LUSSEAU Patrick~~, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER  
Caroline, ~~GEORGES Jean Claude~~, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE  
Maithé, CORVAISIER Patrick, ~~FRANÇAIS Sophie~~, BOUCHERON Mathieu, PIQUET  
Béatrice, HONORE Benoit, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, ~~REQUENA-CARRE~~  
~~Maïté~~, ~~PARIS Emmanuelle~~, ~~MOREAU Nicolas~~, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON  
Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

**Membres excusés :** Mathieu BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD,  
Guillaume DUPUY donne pouvoir à Philippe FAGES,

**Membres absents :** Patrick LUSSEAU, Jean-Claude GEORGES, Sophie FRANÇAIS,  
Maithé REQUENA-CARRE, Emmanuelle PARIS, Nicolas MOREAU, Yoann HENRY  
Formant la majorité des membres en exercice

**Secrétaire de séance :** Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités  
Territoriales, Philippe FAGES a été élu Secrétaire de Séance.

Nombre de Conseillers

En exercice : 26  
Présents : 17  
Votants : 19

Délibération n°139/2025 :

*Vu l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, précisant le contenu et les modalités de publicité  
et de conservation du procès-verbal, dans des termes identiques pour les communes*

*Vu le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 7 octobre 2025,*

*Le Conseil municipal,*

*A l'unanimité,*

➤*Adopte le Procès-Verbal du Conseil municipal du 7 octobre 2025.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Philippe FAGES	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	 

Mis en ligne le :  
21 novembre 2025

Date de convocation :  
7 novembre 2025

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 26  
Présents : 17  
Votants : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**N°140/2025 – TARIFS DES EMPLACEMENTS DES BATEAUX DE PLAISANCE**  
**SUR LE PONTON**

*L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit novembre à 20h30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance  
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire*

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE Maïthé, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, BOUCHERON Mathieu, PIQUET Béatrice, HONORE Benoit, VHEL Bruno, DUPUY Guillaume, REQUENA-CARRE Maïté, PARIS Emmanuelle, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON Mikaël, HENRY Yoann, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

**Membres excusés :** Mathieu BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Guillaume DUPUY donne pouvoir à Philippe FAGES,

**Membres absents :** Patrick LUSSEAU, Jean-Claude GEORGES, Sophie FRANÇAIS, Maïthé REQUENA-CARRE, Emmanuelle PARIS, Nicolas MOREAU, Yoann HENRY Formant la majorité des membres en exercice

**Secrétaire de séance :** Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Philippe FAGES a été élu Secrétaire de Séance.

**Délibération n°140/2025 :**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération n°116/2024 du 12 novembre 2024,  
Ayant entendu l'exposé de Sabrina BRETON,  
Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et touristiques » réunie le 6 novembre 2025,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,*

**►Fixe les tarifs pour les emplacements des bateaux de plaisance sur le ponton qui ont signé une convention d'occupation temporaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 à :**

<b>Longueur hors tout</b>	<b>Tarifs HT à l'année 2026</b>	<b>Tarifs TTC à l'année 2026</b>
<i>Jusqu'à 6 mètres</i>	<b>233,33€</b>	<b>280,00€</b>
<i>De 6 à 10 mètres</i>	<b>325,00€</b>	<b>390,00€</b>
<i>De 10 à 12 mètres</i>	<b>466,66€</b>	<b>560,00€</b>

**►Décide de facturer les emplacements des bateaux de plaisance sur le ponton qui ont signé une convention d'occupation temporaire au prorata du temps d'occupation.**

<b>Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,</b>	
<b>Le Secrétaire de séance, Philippe FAGES</b>	<b>Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES</b>
	

Mis en ligne le :  
21 novembre 2025

Date de convocation :  
7 novembre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 26  
Présents : 17  
Votants : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
N°141/2025 – TARIFS DES REPAS DE LA CUISINE CENTRALE  
APPLIQUES AU CCAS ET A LA RESIDENCE AUTONOMIE**

*L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit novembre à 20h30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance  
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire*

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE Maïthé, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, BOUCHERON Mathieu, PIQUET Béatrice, HONORE Benoit, VHEL Bruno, DUPUY Guillaume, REQUENA-CARRE Maïté, PARIS Emmanuelle, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON Mikaël, HENRY Yoann, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Mathieu BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Guillaume DUPUY donne pouvoir à Philippe FAGES,

Membres absents : Patrick LUSSEAU, Jean-Claude GEORGES, Sophie FRANÇAIS, Maïthé REQUENA-CARRE, Emmanuelle PARIS, Nicolas MOREAU, Yoann HENRY  
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Philippe FAGES a été élu Secrétaire de Séance.

**Délibération n°141/2025 :**

*Vu le Code Général des Impôts,*

*Vu la délibération du conseil municipal n° 117/2024 en date du 12 novembre 2024,*

*Après avis de la commission « Scolaire, périscolaire, restauration »,*

*Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et touristiques » réunie le 6 novembre 2025,*

*Ayant entendu l'exposé de Sabrina BRETON,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil Municipal,*

*A l'unanimité,*

**►Dit que sera facturé à la Résidence Autonomie de la Tannerie :**

	<b>Tarifs HT à l'année 2026</b>	<b>Tarifs TTC à l'année 2026</b>
<i>Repas d'un Résident de la Tannerie avec potage</i>	<b>6,63€</b>	<b>7,29€</b>
<i>Repas d'un Résident de la Tannerie sans potage</i>	<b>6,07€</b>	<b>6,68€</b>
<i>Potage</i>	<b>0,56€</b>	<b>0,62€</b>
<i>Repas d'un Invité de la Résidence Autonomie La Tannerie</i>	<b>6,07€</b>	<b>6,68€</b>

**►Dit que sera facturé au Centre Communal d'Action Sociale :**

	<b>Tarifs HT à l'année 2026</b>	<b>Tarifs TTC à l'année 2026</b>
<i>Repas confectionné pour le portage à domicile sans potage</i>	<b>6,07€</b>	<b>6,40€</b>
<i>Repas confectionné pour le portage à domicile avec potage</i>	<b>6,63€</b>	<b>6,99€</b>

**►Dit que ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.**

.../...

<b>Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.</b> <b>Pour extrait conforme,</b> <b>Le Secrétaire de séance,</b> <b>Philippe FAGES</b>	
	

Mis en ligne le :  
21 novembre 2025

Date de convocation :  
7 novembre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 26  
Présents : 17  
Votants : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
N°142/2025 – TARIF DU REPAS CONFECTIONNÉ PAR LA CUISINE  
CENTRALE APPLIQUÉ AU CCAS POUR LE REPAS DES AÎNÉS**

*L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit novembre à 20h30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance  
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire*

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET  
Annick, ~~LUSSEAU Patrick~~, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER  
Caroline, ~~GEORGES Jean Claude~~, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE  
Maïthé, CORVAISIER Patrick, ~~FRANÇAIS Sophie~~, ~~BOUCHERON Mathieu~~, PIQUET  
Béatrice, HONORE Benoit, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, ~~REQUENA-CARRE~~  
~~Mathieu~~, ~~PARIS Emmanuelle~~, ~~MOREAU Nicolas~~, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON  
Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Mathieu BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD,  
Guillaume DUPUY donne pouvoir à Philippe FAGES,

Membres absents : Patrick LUSSEAU, Jean-Claude GEORGES, Sophie FRANÇAIS,  
Maïthé REQUENA-CARRE, Emmanuelle PARIS, Nicolas MOREAU, Yoann HENRY  
Formant la majorité des membres en exercice

**Secrétaire de séance** : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités  
Territoriales, Philippe FAGES a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°142/2025 :

*Vu le Code Général des Impôts,*

*Vu le repas des ainés proposé par le CCAS le 12 mars 2025,*

*Considérant que le repas sera confectionné par la cuisine centrale,*

*Vu la délibération du conseil municipal n° 118/2024 en date du 12 novembre 2024,*

*Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et  
touristiques » réunie le 6 novembre 2025,*

*Ayant entendu l'exposé de Sabrina BRETON,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil Municipal,*

*A l'unanimité,*

**► Fixe le prix du repas confectionné par la cuisine centrale facturé au CCAS pour le repas  
des ainés en 2026 à 17,14€ HT soit 18,00€ TTC.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Philippe FAGES	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	

Mis en ligne le :  
21 novembre 2025

Date de convocation :  
7 novembre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 26  
Présents : 17  
Votants : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
N°143/2025 – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC-  
DROITS DE PLACE**

*L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit novembre à 20h30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance  
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire*

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET  
Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER  
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE  
Maïthé, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, BOUCHERON Mathieu, PIQUET  
Béatrice, HONORE Benoit, VHEL Bruno, DUPUY Guillaume, REQUENA-CARRE  
Maïté, PARIS Emmanuelle, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON  
Mikaël, HENRY Yoann, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Mathieu BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD,  
Guillaume DUPUY donne pouvoir à Philippe FAGES,

Membres absents : Patrick LUSSEAU, Jean-Claude GEORGES, Sophie FRANÇAIS,  
Maïthé REQUENA-CARRE, Emmanuelle PARIS, Nicolas MOREAU, Yoann HENRY  
Formant la majorité des membres en exercice

**Secrétaire de séance** : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités  
Territoriales, Philippe FAGES a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°143/2025 :

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-29,  
Vu la délibération du conseil municipal n° 119/2024 en date du 12 novembre 2024,  
Vu l'avis de la Commission « Communication, Culture, fêtes communales, marchés » réunie le 4  
novembre 2025,*

*Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et  
touristiques » réunie le 6 novembre 2025,*

*Ayant entendu l'exposé de Caroline ROTON-VIVIER,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil Municipal,*

*A l'unanimité,*

➤Fixe les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

MARCHÉ	Tarifs 2026
<b>POUR LES ABONNES :</b> <i>le mètre linéaire par semaine</i> <i>avec un minimum de perception de (emplacement égal ou inférieur à 5 m)</i>	<b>0,65€</b> <b>2,90€</b>
<b>POUR LES COMMERÇANTS DE PASSAGE :</b> <i>le mètre linéaire par semaine</i> <i>avec un minimum de perception de (emplacement égal ou inférieur à 5 m)</i>	<b>1,00€</b> <b>3,30€</b>
<b>BRANCHEMENT ELECTRIQUE</b> <i>par branchement et par jeudi</i>	<b>2,50€</b>
<b>CIRQUE</b>	
<i>Emplacement pour une durée maximum de 10 jours</i>	
<b>PETIT CIRQUE (moins de 100 places assises) par jour et pour une durée maximum de 10 jours</b>	<b>28,60€</b>
<i>Branchemet électrique par jour</i>	<b>11,30€</b>
<i>Raccordement eau par jour</i>	<b>6,20€</b>

<i>GRAND CIRQUE (plus de 100 places assises) par jour et pour une durée maximum de 10 jours</i>	<b>56,10€</b>
<i>Branchemet électrique par jour</i>	<b>22,50€</b>
<i>Raccordement eau par jour</i>	<b>11,30€</b>
<b>MANEGES</b>	
<i>PETIT MANEGE (de 0 à 50 m<sup>2</sup>) par jour</i>	<b>5,40€</b>
<i>Branchemet électrique par jour</i>	<b>1,30€</b>
<i>Raccordement eau par jour</i>	<b>0,70€</b>
<i>MOYEN MANEGE (de 51m<sup>2</sup> à 75 m<sup>2</sup>) par jour</i>	<b>5,80€</b>
<i>Branchemet électrique par jour</i>	<b>1,80€</b>
<i>Raccordement eau par jour</i>	<b>0,70€</b>
<i>GRAND MANEGE (76 m<sup>2</sup> et plus) par jour</i>	<b>8,50€</b>
<i>Branchemet électrique</i>	<b>2,30€</b>
<i>Raccordement eau</i>	<b>0,70€</b>
<b>PETITS SPECTACLES ET STANDS</b>	
<i>Emplacement pour une durée maximum de 10 jours</i>	
<i>Petits spectacles (ex : Guignol), stands confiseries et autres petits stands non affiliés à un manège par jour</i>	<b>5,40€</b>
<i>Branchemet électrique par jour</i>	<b>1,30€</b>
<i>Raccordement eau par jour</i>	<b>0,70€</b>
<b>EXPOSITION VOITURE : emplacement par jour</b>	
<i>Par véhicule et par jour</i>	<b>3,30€</b>
<b>ACTIVITES COMMERCIALES en dehors du marché</b>	
<i>Redevance forfaitaire pour une demi-journée</i>	<b>130,00€</b>
<i>Redevance annuelle pour les commerçants par m<sup>2</sup> (terrasses cafés, rôtissoire, ...) ayant une emprise minimum de 2 m<sup>2</sup></i>	<b>6,70€</b>

►Dit que le règlement des droits de place pour les abonnés du marché se fait trimestriellement à terme échu.

<i>Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,</i>	
<i>Le Secrétaire de séance, Philippe FAGES</i>	<i>Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES</i>
	

Mis en ligne le :  
21 novembre 2025

Date de convocation :  
7 novembre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 26  
Présents : 17  
Votants : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**N°144/2025 – TARIFS CIMETIERE**

*L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit novembre à 20h30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance  
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire*

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET Annick, ~~LUSSEAU~~ Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER Caroline, ~~GEORGES~~ Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE Maïthé, CORVAISIER Patrick, ~~FRANÇAIS~~ Sophie, ~~BOUCHERON~~ Mathieu, PIQUET Béatrice, HONORE Benoit, VHEL Bruno, ~~DUPUY~~ Guillaume, ~~REQUENA-CARRE~~ Maïté, ~~PARIS~~ Emmanuelle, ~~MOREAU~~ Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON Mikaël, ~~HENRY~~ Yoann, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Mathieu BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Guillaume DUPUY donne pouvoir à Philippe FAGES,

Membres absents : Patrick LUSSEAU, Jean-Claude GEORGES, Sophie FRANÇAIS, Maïthé REQUENA-CARRE, Emmanuelle PARIS, Nicolas MOREAU, Yoann HENRY Formant la majorité des membres en exercice

**Secrétaire de séance** : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Philippe FAGES a été élu Secrétaire de Séance.

**Délibération n°144/2025 :**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-29,*

*Vu la délibération du conseil municipal n° 120/2025 en date du 12 novembre 2024,*

*Vu l'avis de la Commission « Affaires sociales et cimetières » réunie 3 novembre 2025,*

*Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et touristiques » réunie le 6 novembre 2025,*

*Ayant entendu l'exposé d'Annick GUILLAUMET,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil Municipal,*

*A l'unanimité,*

➤ *Fixe les tarifs suivants :*

	<b><i>Tarifs 2026</i></b>
<b><u>Concessions :</u></b>	
Concession de quinze ans	<b><i>250,00€</i></b>
Concession trentenaire	<b><i>300,00€</i></b>
Concession cinquantenaire	<b><i>350,00€</i></b>
Droit de séjour en caveau provisoire : moins d'1 mois	<b><i>30,00€</i></b>
Droit de séjour en caveau provisoire : 1 mois et plus	<b><i>60,00€</i></b>
<b><u>Achat d'un caveau réhabilité</u></b>	
1 place	<b><i>260,00€</i></b>
2 places	<b><i>320,00€</i></b>
3 places	<b><i>400,00€</i></b>
<b><u>Concessions pour urnes :</u></b>	
Concession de quinze ans pour urnes (espace cinéraire du vieux cimetière)	<b><i>250,00€</i></b>
Concession trentenaire pour urnes (espace cinéraire du vieux cimetière)	<b><i>300,00€</i></b>
Concession cinquantenaire pour urnes (espace cinéraire du vieux cimetière)	<b><i>350,00€</i></b>

<u>Case de columbarium et cavurnes :</u>	
<i>Concession de 15 ans</i>	<b>400,00€</b>
<i>Concession de 30 ans</i>	<b>550,00€</b>
<i>Plaque de recouvrement obligatoire ancien modèle de columbarium (dimension 47cm x 47 cm x 3cm)</i>	<b>300,00€</b>
<i>Plaque de recouvrement obligatoire pour cavurne (dimension 52 cm x 52 cm x 8/4 cm)</i>	<b>300,00€</b>
<i>Plaque de recouvrement obligatoire (nouveau modèle de columbarium Esterel 2 places (dimension 29cm x35 cm x 2 cm)</i>	<b>250,00€</b>
<i>Droit de séjour en caveau provisoire : moins d'1 mois</i>	<b>30,00€</b>
<i>Droit de séjour en caveau provisoire : 1 mois et plus</i>	<b>60,00€</b>

- *Dit que ces tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.*
- *Dit que les concessions sont renouvelables au tarif en vigueur à la date d'échéance.*
- *Dit que la taxe de dispersion des cendres, qui était adossée à la taxe d'inhumation, a été supprimée suite à l'abrogation de l'article L. 2223-22 par l'article 121 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Philippe FAGES	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	

Mis en ligne le :  
21 novembre 2025

Date de convocation :  
7 novembre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 26  
Présents : 17  
Votants : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**N°145/2025 – TARIFS DE LA MEDIATHEQUE**

*L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit novembre à 20h30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance  
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire*

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET Annick, ~~LUSSEAU~~ Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER Caroline, ~~GEORGES~~ Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE Maithé, CORVAISIER Patrick, ~~FRANÇAIS~~ Sophie, BOUCHERON Mathieu, PIQUET Béatrice, HONORE Benoit, VHEL Bruno, ~~DUPUY~~ Guillaume, ~~REQUENA-CARRE~~ Maïté, ~~PARIS~~ Emmanuelle, ~~MOREAU~~ Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON Mikaël, ~~HENRY~~ Yoann, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Mathieu BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Guillaume DUPUY donne pouvoir à Philippe FAGES,

Membres absents : Patrick LUSSEAU, Jean-Claude ~~GEORGES~~, Sophie ~~FRANÇAIS~~, Maithé ~~REQUENA-CARRE~~, Emmanuelle ~~PARIS~~, Nicolas ~~MOREAU~~, Yoann ~~HENRY~~  
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Philippe FAGES a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°145/2025 :

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-29,*

*Vu la délibération n° 121/2024 du 12 novembre 2024,*

*Vu l'avis de la Commission « Communication, Culture, fêtes communales, marchés » réunie le 4 novembre 2025,*

*Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et touristiques » réunie le 6 novembre 2025,*

*Ayant entendu l'exposé de Caroline ROTON-VIVIER,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil Municipal,*

*A l'unanimité,*

➤ *Décide de fixer les tarifs annuels suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :*

<i>TARIFS pour un abonnement annuel</i>	<i>Tarifs 2026 Suzerains</i>	<i>Tarifs 2026 Hors commune</i>
<i>moins 18 ans</i>	<b><i>Gratuit</i></b>	<b><i>2,30€</i></b>
<i>étudiants,</i>	<b><i>5,00€</i></b>	<b><i>5,50€</i></b>
<i>adultes</i>	<b><i>10,80€</i></b>	<b><i>13,10€</i></b>
<i>carte perdue</i>	<b><i>2,20€</i></b>	<b><i>2,40€</i></b>
<i>Impression A4 noir et blanche depuis</i>	<b><i>0,30€</i></b>	<b><i>0,40€</i></b>
<i>Impression recto-verso A4 noir</i>	<b><i>0,40€</i></b>	<b><i>0,50€</i></b>
<i>Impression A4 couleur depuis</i>	<b><i>0,50€</i></b>	<b><i>0,70€</i></b>
<i>Impression recto-verso A4</i>	<b><i>0,60€</i></b>	<b><i>0,80€</i></b>
<i>Boisson chaude</i>	<b><i>0,60€</i></b>	<b><i>0,80€</i></b>

.../...

Mis en ligne le :  
21 novembre 2025

Date de convocation :  
7 novembre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 26  
Présents : 17  
Votants : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
N°146/2025 – TARIF POUR LOCATION DES SALLES DE REUNION**

*L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit novembre à 20h30,  
Le Conseil Municipal, également convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance  
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire*

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET  
Annick, ~~LUSSEAU~~ Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER  
Caroline, ~~GEORGES~~ Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE  
Maïthé, CORVAISIER Patrick, ~~FRANÇAIS~~ Sophie, BOUCHERON Mathieu, PIQUET  
Béatrice, HONORE Benoit, VHEL Bruno, DUPUY Guillaume, REQUENA-CARRE  
Maïté, ~~PARIS~~ Emmanuelle, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON  
Mikaël, ~~HENRY~~ Yoann, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Mathieu BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD,  
Guillaume DUPUY donne pouvoir à Philippe FAGES,

Membres absents : Patrick LUSSEAU, Jean-Claude GEORGES, Sophie FRANÇAIS,  
Maïthé REQUENA-CARRE, Emmanuelle PARIS, Nicolas MOREAU, Yoann HENRY  
Formant la majorité des membres en exercice

**Secrétaire de séance** : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités  
Territoriales, Philippe FAGES a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°146/2025 :

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-29,  
Vu la délibération du conseil municipal n° 122/2024 en date du 12 novembre 2024,  
Vu l'avis de la Commission « Communication, Culture, fêtes communales, marchés » réunie le 4  
novembre 2025,*

*Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et  
touristiques » réunie le 6 novembre 2025.*

*Ayant entendu l'exposé de Caroline ROTON-VIVIER,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil Municipal,*

*A l'unanimité,*

- **Fixe le tarif des locations des salles suivantes :**
  - Maurice Lochu
  - Raoul Pichon

**à 43,33€ HT soit 52,00€ TTC par réunion**
- **Précise que la location des différentes salles de réunions communales est gratuite pour les  
associations communales, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale,  
Syndicats Intercommunaux et Associations Cantonales dont la commune est adhérente ainsi  
que pour les réunions politiques.**
- **Dit que ce tarif est applicable à compter du 1er janvier 2026.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Philippe FAGES	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	

Mis en ligne le :  
21 novembre 2025

Date de convocation :  
7 novembre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 26  
Présents : 17  
Votants : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**N°147/2025 – TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES**  
**ASSOCIATIONS LOCALES**

*L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit novembre à 20h30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance  
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire*

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET Annick, ~~LUSSEAU~~ Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER Caroline, ~~GEORGES~~ Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE Maïthé, CORVAISIER Patrick, ~~FRANÇAIS~~ Sophie, BOUCHERON Mathieu, PIQUET Béatrice, HONORE Benoit, VHEL Bruno, ~~DUPUY~~ Guillaume, ~~REQUENA-CARRE~~ Méline, ~~PARIS~~ Emmanuelle, ~~MOREAU~~ Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON Mikaël, ~~HENRY~~ Yoann, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Mathieu BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Guillaume DUPUY donne pouvoir à Philippe FAGES,

Membres absents : Patrick LUSSEAU, Jean-Claude ~~GEORGES~~, Sophie ~~FRANÇAIS~~, Maïthé ~~REQUENA-CARRE~~, Emmanuelle ~~PARIS~~, Nicolas ~~MOREAU~~, Yoann ~~HENRY~~  
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Philippe FAGES a été élu Secrétaire de Séance.

---

**Délibération n°147/2025 :**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-29,*

*Vu la délibération du conseil municipal n° 123/2024 en date du 12 novembre 2024,*

*Vu l'avis de la Commission « Communication, Culture, fêtes communales, marchés » réunie le 4 novembre 2025,*

*Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et touristiques » réunie le 6 novembre 2025,*

*Ayant entendu l'exposé de Caroline ROTON-VIVIER,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil Municipal,*

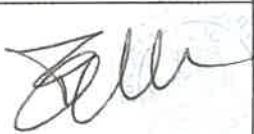
*A l'unanimité,*

➤ *Fixe les tarifs selon le tableau ci-dessous.*

.../...

	<i>Tarifs 2026 HT/TTC hall +bar+ cuisine et couverts</i>	<i>Tarifs 2026 HT/TTC grande salle+ hall + bar +cuisine et couverts</i>
<i>Vin d'honneur</i>	<i>47,50€ HT 57,00€ TTC</i>	<i>148,33€ HT 178,00€ TTC</i>
<i>Utilisation avec repas</i>	<i>99,17€ HT 119,00€ TTC</i>	<i>423,33€ HT 508,00€ TTC</i>
<i>Thé dansant - bal sans repas</i>		<i>185,83€ HT 223,00€ TTC</i>
<i>Loto</i>		<i>138,33€ HT 166,00€ TTC</i>
<i>Spectacles payants/ concours de cartes/vente au déballage</i>		<i>96,66€ HT 116,00€ TTC</i>
<i>Repas interne à l'association</i>		<i>148,33€ HT 178,00€ TTC</i>
<i>Réunion Comité d'entreprise suzeraine</i>		<i>84,17€ HT 101,00€ TTC</i>
<i>GRATUITÉ pour les Actions humanitaires ou manifestations solidaires-Réunions politiques-Assemblées générales des associations locales-expositions</i>		
<i>GRATUITÉ pour les écoles et associations suzeraines pour expositions, concerts, réunions, spectacles et animations gratuites</i>		

- *Dit qu'une remise de 50% sera octroyée une fois par an aux associations suzeraines sur la réservation de leur choix et sur demande écrite à la mairie.*
- *Précise qu'une caution de 1 000,00 € sera exigée au moment de la réservation de la salle.*
  - *Cette caution sera restituée après constatation de la bonne utilisation des locaux.*
  - *En cas d'annulation de la réservation, la caution sera restituée si l'annulation intervient dans un délai de 3 mois.*
  - *En deçà de ce délai, la caution restera acquise à la Commune.*
- *Précise qu'une caution de 2 000,00€ sera exigée au moment de la réservation de la sono.*  
*Cette caution sera restituée après constatation de la bonne utilisation du matériel*
  - *Dit que ces tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.*

<i>Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,</i>	
<i>Le Secrétaire de séance, Philippe FAGES</i>	<i>Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES</i>
	

Mis en ligne le :  
21 novembre 2025

Date de convocation :  
7 novembre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 26  
Présents : 17  
Votants : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**N°148/2025 – TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES**  
**PARTICULIERS COMMERCANTS SOCIETES**

*L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit novembre à 20h30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance  
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire*

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET Annick, ~~LUSSEAU Patrick~~, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER Caroline, ~~GEORGES Jean-Claude~~, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE Maïthé, CORVAISIER Patrick, ~~FRANÇAIS Sophie~~, BOUCHERON Mathieu, PIQUET Béatrice, HONORE Benoit, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, ~~REQUENA-CARRE Méline~~, ~~PARIS Emmanuelle~~, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Mathieu BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Guillaume DUPUY donne pouvoir à Philippe FAGES,

Membres absents : Patrick LUSSEAU, Jean-Claude GEORGES, Sophie FRANÇAIS, Maïthé REQUENA-CARRE, Emmanuelle PARIS, Nicolas MOREAU, Yoann HENRY Formant la majorité des membres en exercice

**Secrétaire de séance** : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Philippe FAGES a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°148/2025 :

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-29,*

*Vu la délibération du conseil municipal n° 124/2024 en date du 12 novembre 2024,*

*Vu l'avis de la Commission « Communication, Culture, fêtes communales, marchés » réunie le 4 novembre 2025,*

*Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et touristiques » réunie le 6 novembre 2025,*

*Ayant entendu l'exposé de Caroline ROTON-VIVIER,*

*Après en avoir délibéré,*

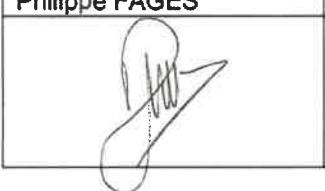
*Le Conseil Municipal,*

*A l'unanimité,*

- *Fixe les tarifs selon le tableau ci-dessous.*
- *Précise qu'une caution de 1000,00 € sera exigée au moment de la réservation de la salle.*
  - *Cette caution sera restituée après constatation de la bonne utilisation des locaux et du matériel.*
  - *En cas d'annulation de la réservation, la caution sera restituée si l'annulation intervient dans un délai de 3 mois.*
  - *En deçà de ce délai, la caution restera acquise à la Commune.*
- *Précise qu'une caution de 2 000,00€ sera exigée au moment de la réservation de la sono.*
  - *Cette caution sera restituée après constatation de la bonne utilisation du matériel*
- *Dit que ces tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.*

LOCATION PARTICULIERS COMMERCANTS SOCIETES COMMUNE		
	<i>Tarifs 2026 HT/TTC Hall +bar+ cuisine et couverts</i>	<i>Tarifs 2026 HT/ TTC Grande salle+ hall + bar +cuisine et couverts</i>
<i>Utilisation sans repas</i>	<i>217,50€ HT 261, 00€ TTC</i>	<i>335,83€ HT 403,00€ TTC</i>
<i>Utilisation avec repas</i>	<i>255,83€ € HT 307,00€ TTC</i>	<i>630,83€ HT 757,00€ TTC</i>
<i>Journée supplémentaire</i>	<i>62,50€ HT 75,00€ TTC</i>	<i>188,33€ HT 226,00€ TTC</i>

<b>LOCATION PARTICULIERS COMMERCANTS SOCIETES ASSOCIATIONS HORS COMMUNE</b>		
	<i><b>Tarifs 2026 HT/TTC Hall +bar+ cuisine et couverts</b></i>	<i><b>Tarifs 2026 HT/ TTC Grande salle+ hall + bar +cuisine et couverts</b></i>
<i><b>Utilisation sans repas</b></i>	<b>377,50€ HT 453,00€ TTC</b>	<b>427,50€ HT 513,00€ TTC</b>
<i><b>Utilisation avec repas</b></i>	<b>503,00€ HT 604,00€ TTC</b>	<b>1 071,66€ HT 1286,00€ TTC</b>
<i><b>Journée supplémentaire</b></i>	<b>126,66€ HT 152,00€ TTC</b>	<b>188,33€ HT 226,00€ TTC</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Philippe FAGES	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	

Mis en ligne le :  
21 novembre 2025

Date de convocation :  
7 novembre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 26  
Présents : 17  
Votants : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
N°149/2025 – TARIFS POUR LES LOCATIONS DE MATERIEL**

*L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit novembre à 20h30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance  
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire*

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET Annick, ~~LUSSEAU~~ Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER Caroline, ~~GEORGES~~ Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE Maïthé, CORVAISIER Patrick, ~~FRANÇAIS~~ Sophie, BOUCHERON Mathieu, PIQUET Béatrice, HONORE Benoit, VHEL Bruno, ~~DUPUY~~ Guillaume, ~~REQUENA-CARRE~~ Maité, ~~PARIS~~ Emmanuelle, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON Mikaël, ~~HENRY~~ Yoann, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Mathieu BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Guillaume DUPUY donne pouvoir à Philippe FAGES,

Membres absents : Patrick LUSSEAU, Jean-Claude GEORGES, Sophie FRANÇAIS, Maïthé REQUENA-CARRE, Emmanuelle PARIS, Nicolas MOREAU, Yoann HENRY Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Philippe FAGES a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°149/2025 :

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-29,  
Vu la délibération du conseil municipal n° 125/2024 en date du 12 novembre 2024,  
Vu l'avis de la Commission « Communication, Culture, fêtes communales, marchés » réunie le 4 novembre 2025,  
Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et touristiques » réunie le 6 novembre 2025,  
Ayant entendu l'exposé de Caroline ROTON-VIVIER,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,*

➤ Fixe les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

ASSOCIATIONS, COLLEGE ET ECOLES DE LA SUZE - COMMUNES et ASSOCIATIONS de la CDC	Tarifs 2026
<i>Tout matériel</i>	<b>GRATUIT</b>
<i>ASSOCIATIONS et COMMUNES HORS CDC</i>	
<i>Podium jusqu'à 32 m<sup>2</sup></i>	<b>261,00€</b>
<i>Podium de 33 m<sup>2</sup> à 64 m<sup>2</sup></i>	<b>391,00€</b>
<i>Scène mobile de 42 m<sup>2</sup></i>	<b>538,00€</b>
<i>Barnum week-end</i>	<b>321,00€</b>
<i>Stand</i>	<b>25,00€</b>
<i>Grilles d'exposition - tarif par grille et par jour de location</i>	<b>2,90€</b>
<i>Barrières de voirie - tarif par barrière et par jour de location</i>	<b>2,70€</b>
<i>Si transport assuré exceptionnellement par les Services Techniques de La Suze - tarif au km</i>	<b>6,40€</b>

.../...

- *Autorise le Maire à établir les titres de recettes correspondants.*
- *Dit qu'une caution de 1 000€ sera demandée pour la location d'un barnum, d'un podium ou de la scène mobile aux associations hors commune ou CDC.*
- *Dit qu'une caution de 200 € sera demandée pour la location d'un stand aux associations hors commune ou CDC.*

<p>Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,</p> <table border="1"><tr><td>Le Secrétaire de séance, Philippe FAGES</td><td>Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES</td></tr></table>		Le Secrétaire de séance, Philippe FAGES	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
Le Secrétaire de séance, Philippe FAGES	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES		
			

Mis en ligne le :  
21 novembre 2025

Date de convocation :  
7 novembre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 26  
Présents : 17  
Votants : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
N°150/2025 – REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
POUR TRAVAUX**

*L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit novembre à 20h30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance  
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire*

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET  
Annick, ~~LUSSEAU~~ Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER  
Caroline, ~~GEORGES~~ Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE  
Maïthé, CORVAISIER Patrick, ~~FRANÇAIS~~ Sophie, ~~BOUCHERON~~ Mathieu, PIQUET  
Béatrice, HONORE Benoit, VHEL Bruno, ~~DUPUY~~ Guillaume, ~~REQUENA-CARRE~~  
~~Maïté~~, ~~PARIS~~ Emmanuelle, ~~MOREAU~~ Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON  
Mikaël, ~~HENRY~~ Yoann, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Mathieu BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD,  
Guillaume DUPUY donne pouvoir à Philippe FAGES,

Membres absents : Patrick LUSSEAU, Jean-Claude GEORGES, Sophie FRANÇAIS,  
Maïthé REQUENA-CARRE, Emmanuelle PARIS, Nicolas MOREAU, Yoann HENRY  
Formant la majorité des membres en exercice

**Secrétaire de séance** : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités  
Territoriales, Philippe FAGES a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°150/2025 :

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-29,*

*Vu la délibération du conseil municipal n° 126/2024 en date du 12 novembre 2024,*

*Après avis de la commission « Voirie, Réseaux, Urbanisme » réunie le 3 novembre 2025,*

*Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et  
touristiques » réunie le 6 novembre 2025,*

*Ayant entendu l'exposé de Pascal BRETON,*

*Le Conseil Municipal,*

*A l'unanimité,*

- *Fixe les tarifs suivants pour les dépôts de chantier lors de travaux et occupation du  
domaine public :*
  - *Emprise inférieure à 50 m<sup>2</sup> : 15€ la semaine*
  - *Emprise supérieure à 50m<sup>2</sup> : 40€ la semaine*

*Toute semaine commencée est due.*

- *Autorise le Maire à établir les titres de recettes correspondants.*
- *Dit que ces tarifs sont applicables à compter du 1er Janvier 2026.*

<p>Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,</p> <table border="1"> <tr> <td>Le Secrétaire de séance, Philippe FAGES</td><td>Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES</td></tr> <tr> <td></td><td></td></tr> </table>		Le Secrétaire de séance, Philippe FAGES	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES		
Le Secrétaire de séance, Philippe FAGES	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES				

Mis en ligne le :  
21 novembre 2025

Date de convocation :  
7 novembre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 26  
Présents : 17  
Votants : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**N°151/2025 – TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES**  
**DANS LE BULLETIN MUNICIPAL**

*L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit novembre à 20h30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance  
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire*

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET Annick, ~~LUSSEAU Patrick~~, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER Caroline, ~~GEORGES Jean Claude~~, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE Maïthé, CORVAISIER Patrick, ~~FRANÇAIS Sophie~~, ~~BOUCHERON Mathieu~~, PIQUET Béatrice, HONORE Benoit, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, ~~REQUENA-CARRE Maïté~~, ~~PARIS Emmanuelle~~, ~~MOREAU Nicolas~~, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Mathieu BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Guillaume DUPUY donne pouvoir à Philippe FAGES,

Membres absents : Patrick LUSSEAU, Jean-Claude GEORGES, Sophie FRANÇAIS, Maïthé REQUENA-CARRE, Emmanuelle PARIS, Nicolas MOREAU, Yoann HENRY Formant la majorité des membres en exercice

**Secrétaire de séance** : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Philippe FAGES a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°151/2025 :

*Considérant la parution de deux bulletins municipaux dans l'année,*

*Considérant que les encarts publicitaires insérés dans le bulletin municipal permettent de réduire les coûts de réalisation,*

*Vu la délibération n°127/2024 en date du 12 novembre 2024,*

*Vu l'avis de la Commission « Communication, Culture, fêtes communales, marchés » réunie le 4 novembre 2025,*

*Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et touristiques » réunie le 6 novembre 2024,*

*Ayant entendu l'exposé de Caroline ROTON-VIVIER,*

*Le Conseil Municipal,*

*A l'unanimité,*

**➤Approuve les tarifs ci-dessous pour les encarts publicitaires à insérer dans le bulletin municipal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :**

Encart	Tarifs HT	Tarifs TTC
Page entière	450,00€	540,00€
½ page	250,00€	300,00€
¼ page	150,00€	180,00€
1/8 page	90,00€	108,00€

**➤Dit que le régisseur conservera 30% des recettes**

**➤Dit qu'une réduction de 10% sera accordée pour deux parutions**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Philippe FAGES

Le Maire,  
Emmanuel D'AILLIERES




Mis en ligne le :  
21 novembre 2025

Date de convocation :  
7 novembre 2025

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 26  
Présents : 17  
Votants : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
N°152/2025 – DÉCISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET**

*L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit novembre à 20h30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance  
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire*

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET Annick, ~~LUSSEAU Patrick~~, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER Caroline, ~~GEORGES Jean-Claude~~, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE Maïthé, CORVAISIER Patrick, ~~FRANÇAIS Sophie~~, BOUCHERON Mathieu, PIQUET Béatrice, HONORE Benoit, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, ~~REQUENA-CARRE Maité~~, ~~PARIS Emmanuelle~~, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Mathieu BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Guillaume DUPUY donne pouvoir à Philippe FAGES,

Membres absents : Patrick LUSSEAU, Jean-Claude GEORGES, Sophie FRANÇAIS, Maïthé REQUENA-CARRE, Emmanuelle PARIS, Nicolas MOREAU, Yoann HENRY Formant la majorité des membres en exercice

**Secrétaire de séance** : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Philippe FAGES a été élu Secrétaire de Séance.

**Délibération n°152/2025 :**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants,*

*Vu la délibération du Conseil municipal n° 048/2025 en date du 1<sup>er</sup> avril 2025 approuvant le budget primitif de l'exercice 2025,*

*Vu la décision du Maire n°020/2025 en date du 11 avril 2025 autorisant un virement de crédit,  
Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour régulariser des écritures d'amortissements,*

*Vu la délibération n°118/2025 en date du 7 octobre 2025 approuvant la décision modificative n°1 au budget,*

*Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et touristiques » réunie le 6 novembre 2025,*

*Après avoir entendu l'exposé de Jean-Marc COYEAUD ,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil municipal,*

*A l'unanimité,*

- *Adopte la décision modificative n°2 au budget COMMUNE, telle que figurant dans le tableau ci-après :*

.../...

### Section d'Investissement

<i>Dépenses d'investissement</i>		<i>BP 2025 + DM</i>	<i>DM 2</i>	<i>Nouveau montant</i>
<i>Chapitre 040</i>	<i>Opération d'ordre de transfert entre section</i>	<b>112 000.00€</b>	<b>25 000.00 €</b>	<b>137 000.00 €</b>
281312	Bâtiments scolaires	0 €	25 000.00 €	25 000.00 €
	<b>Total Dépenses investissement</b>	<b>3 533 012.57 €</b>	<b>25 000.00 €</b>	<b>3 558 012.57 €</b>

<i>Recettes d'investissement</i>		<i>BP 2025 + DM</i>	<i>DM 2</i>	<i>Nouveau montant</i>
<i>Chapitre 021</i>	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0€	25 000.00 €	25 000.00€
	<b>Total Recettes investissement</b>	<b>3 533 012.57 €</b>	<b>25 000.00 €</b>	<b>3 558 012.57 €</b>

### Section de Fonctionnement

<i>Dépenses de fonctionnement</i>		<i>BP 2025 + DM</i>	<i>DM 2</i>	<i>Nouveau montant</i>
<i>Chapitre 023</i>	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0 €	25 000.00 €	25 000.00 €
	<b>Total Dépenses fonctionnement</b>	<b>5 654 550.00 €</b>	<b>25 000.00 €</b>	<b>5 679 550.00 €</b>

<i>Recettes de fonctionnement</i>		<i>BP 2025 + DM</i>	<i>DM 2</i>	<i>Nouveau montant</i>
<i>Chapitre 042</i>	<i>Opération d'ordre de transfert entre section</i>	0 €	25 000.00 €	25 000.00 €
7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0 €	25 000.00 €	25 000.00 €
	<b>Total Recettes fonctionnement</b>	<b>6 055 400.00 €</b>	<b>25 000.00 €</b>	<b>6 080 400.00 €</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Philippe FAGES

Le Maire,  
Emmanuel D'AILLIERES




Mis en ligne le :  
21 novembre 2025

Date de convocation :  
7 novembre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 26  
Présents : 17  
Votants : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
N°153/2025 – DÉCISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET**

*L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit novembre à 20h30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance  
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire*

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET Annick, ~~LUSSEAU~~ Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER Caroline, ~~GEORGES~~ Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE Maïthé, CORVAISIER Patrick, ~~FRANÇAIS~~ Sophie, BOUCHERON Mathieu, PIQUET Béatrice, HONORE Benoit, VHEL Bruno, ~~DUPUY~~ Guillaume, ~~REQUENA-CARRE~~ Maïté, ~~PARIS~~ Emmanuelle, ~~MOREAU~~ Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON Mikaël, ~~HENRY~~ Yoann, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Mathieu BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Guillaume DUPUY donne pouvoir à Philippe FAGES,

Membres absents : Patrick LUSSEAU, Jean-Claude GEORGES, Sophie FRANÇAIS, Maïthé REQUENA-CARRE, Emmanuelle PARIS, Nicolas MOREAU, Yoann HENRY Formant la majorité des membres en exercice

**Secrétaire de séance** : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Philippe FAGES a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°153/2025 :

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants,*

*Vu la délibération du Conseil municipal n° 048/2025 en date du 1<sup>er</sup> avril 2025 approuvant le budget primitif de l'exercice 2025,*

*Vu la décision du Maire n°020/2025 en date du 11 avril 2025 autorisant un virement de crédit, Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour ajuster la section d'investissements,*

*Vu la délibération n°118/2025 en date du 7 octobre 2025 approuvant la décision modificative n°1 au budget,*

*Vu la délibération n° 152/2025 en date du 18 novembre 2025 approuvant la décision modificative n°2 au budget,*

*Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et touristiques » réunie le 6 novembre 2025,*

*Après avoir entendu l'exposé de Jean-Marc COYEAUD,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil municipal,*

*A l'unanimité,*

➤ *Adopte la décision modificative n°3 au budget COMMUNE, telle que figurant dans le tableau ci-après :*

.../...

*Section d'Investissement*

<i>Dépenses d'investissement</i>		<i>BP 2025</i>	<i>DM 3</i>	<i>NOUVEAU MONTANT</i>
<i>Chapitre 041</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>70 000.00 €</i>	<i>200 000.00 €</i>	<i>270 000.00 €</i>
21351	<i>Installations générales sur bâtiments publics</i>	<i>0.00 €</i>	<i>7 700.00 €</i>	<i>7 700.00 €</i>
2151	<i>Réseaux de voirie</i>	<i>0.00 €</i>	<i>35 000.00 €</i>	<i>35 000.00 €</i>
2313	<i>Immobilisations en cours</i>	<i>70 000.00 €</i>	<i>157 300.00 €</i>	<i>227 300.00 €</i>
<i>Total des dépenses d'investissement</i>		<i>3 558 012.57 €</i>	<i>200 000.00 €</i>	<i>3 758 012.57 €</i>

<i>Recettes d'investissement</i>		<i>BP 2025</i>	<i>DM 3</i>	<i>NOUVEAU MONTANT</i>
<i>Chapitre 041</i>	<i>OPERATIONS PATRIMONIALES</i>	<i>70 000.00 €</i>	<i>200 000.00 €</i>	<i>270 000.00 €</i>
2031	<i>Frais d'études</i>	<i>0 €</i>	<i>197 300.00 €</i>	<i>197 300.00 €</i>
2033	<i>Frais d'insertion</i>	<i>0 €</i>	<i>2 700.00 €</i>	<i>2 700.00 €</i>
<i>Total des recettes d'investissement</i>		<i>3 558 012.57 €</i>	<i>200 000.00 €</i>	<i>3 758 012.57 €</i>

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Philippe FAGES	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	

Mis en ligne le :  
21 novembre 2025

Date de convocation :  
7 novembre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 26  
Présents : 17  
Votants : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**N°154/2025 – DEMANDE DE SUBVENTIONS  
TRAVAUX DE RÉNOVATION ET D'EXTENSION  
DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE LA RENARDIERE**

*L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit novembre à 20h30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance  
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire*

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE Maïthé, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, BOUCHERON Mathieu, PIQUET Béatrice, HONORE Benoit, VHEL Bruno, DUPUY Guillaume, REQUENA-CARRE Maïté, PARIS Emmanuelle, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON Mikaël, HENRY Yoann, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Mathieu BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Guillaume DUPUY donne pouvoir à Philippe FAGES,

Membres absents : Patrick LUSSEAU, Jean-Claude GEORGES, Sophie FRANÇAIS, Maïthé REQUENA-CARRE, Emmanuelle PARIS, Nicolas MOREAU, Yoann HENRY Formant la majorité des membres en exercice

**Secrétaire de séance** : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Philippe FAGES a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°154/2025 :

*Dans le cadre des subventions d'Etat pour l'année 2026,*

*Dans le cadre du programme LEADER 2023-2027,*

*Considérant le retrait de l'appel à projet Bâtiments exemplaires de la Région des Pays de la Loire,*

*Considérant le montant des travaux estimé à environ 2 833 000€,*

*Le projet de rénovation et d'extension de l'école élémentaire de la Renardière est susceptible d'être éligible,*

*Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et touristiques » réunie le 6 novembre 2025,*

*Après avoir entendu l'exposé d'Emmanuel D'AILLIERES,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal,*

*A l'unanimité,*

**Abroge et remplace la délibération n°007/2025 du 21 janvier 2025**

- Adopte le projet de rénovation et d'extension de l'école élémentaire de la Renardière ;
- Décide de solliciter le concours de l'Etat et de l'Europe (LEADER) pour les travaux de réhabilitation et d'extension de l'école élémentaire de la Renardière.
- Décide de solliciter le concours de l'Etat et de l'Agence de l'eau pour les travaux d'aménagement extérieur de l'école élémentaire de la Renardière.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces demandes.
- Dit que la dépense sera inscrite à la section investissement du budget primitif 2026.
- Atteste de la compétence de la Commune à réaliser les travaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
--	--

Le Secrétaire de séance, Philippe FAGES	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
--	-----------------------------------

--	--



Mis en ligne le :  
21 novembre 2025

Date de convocation :  
7 novembre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 26  
Présents : 17  
Votants : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
N°155/2025 –PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – CONVENTIONS  
DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DU RISQUE SANTE DES AGENTS  
- MANDAT AU CENTRE DE GESTION DE LA SARTHE**

*L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit novembre à 20h30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance  
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire*

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER Caroline, GEORGES Jean Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE Maïthé, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, BOUCHERON Mathieu, PIQUET Béatrice, HONORE Benoit, VHEL Bruno, DUPUY Guillaume, REQUENA-CARRE Maïté, PARIS Emmanuelle, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON Mikaël, HENRY Yoann, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Mathieu BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Guillaume DUPUY donne pouvoir à Philippe FAGES,

Membres absents : Patrick LUSSEAU, Jean-Claude GEORGES, Sophie FRANÇAIS, Maïthé REQUENA-CARRE, Emmanuelle PARIS, Nicolas MOREAU, Yoann HENRY Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Philippe FAGES a été élu Secrétaire de Séance.

**Délibération n°155/2025 :**

*Vu le code général des collectivités territoriales ;*

*Vu le code général de la fonction publique, et notamment les articles L.452-11, L. 221-1 à L. 227-4 et L. 827-1 à L. 827-12 ;*

*Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 ;*

*Vu l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;*

*Vu l'ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique ;*

*Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;*

*Vu le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;*

*Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;*

*Vu la circulaire N°RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;*

*Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale ;*

*Vu l'avis du Comité social territorial du 29 septembre 2025,*

*Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et touristiques » réunie le 6 novembre 2025,*

*Après avoir entendu l'exposé d'Emmanuel D'AILLIERES,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal,*

*A l'unanimité,*

**►Décide de donner mandat au Centre de gestion de la Sarthe pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque santé des agents à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2027.**

.../...

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Philippe FAGES

Le Maire,  
Emmanuel D'AILLIERES

	 
---	--

Mis en ligne le :  
 21 novembre 2025

Date de convocation :  
 7 novembre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 26  
 Présents : 17  
 Votants : 18

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**N°156/2025 – PRISE EN CHARGE D'UNE PARTIE DES FRAIS D'ACTE**  
**RELATIFS A LA SERVITUDE ENTRE SOFIAL ET M. ET Mme BOUCHERON**

*L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit novembre à 20h30,  
 Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance  
 publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire*

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET Annick, ~~LUSSEAU~~ Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER Caroline, ~~GEORGES~~ Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE Maïthé, CORVAISIER Patrick, ~~FRANÇAIS~~ Sophie, BOUCHERON Mathieu, PIQUET Béatrice, HONORE Benoit, VHEL Bruno, DUPUY Guillaume, REQUENA-CARRE Maïté, ~~PARIS~~ Emmanuel, ~~MOREAU~~ Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON Mikaël, ~~HENRY~~ Yoann, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Mathieu BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Guillaume DUPUY donne pouvoir à Philippe FAGES,

Membres absents : Patrick LUSSEAU, Jean-Claude GEORGES, Sophie FRANÇAIS, Maïthé REQUENA-CARRE, Emmanuel PARIS, Nicolas MOREAU, Yoann HENRY Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Philippe FAGES a été élu Secrétaire de Séance.

**Mathieu BOUCHERON ne participe pas au vote**

Délibération n°156/2025 :

*Considérant la construction du tourne à gauche Route des Epinettes,*

*Considérant la dangerosité de la sortie de l'habitation de M. et Mme BOUCHERON sur ce tourne à gauche et la nécessité de déplacer la dite sortie sur la rue des Aubépines,*

*Considérant que la rue des Aubépines est la propriété de SOFIAL et qu'il est nécessaire de constituer une servitude de passage pour cette sortie,*

*Considérant qu'il s'agit d'une demande émanant de la Commune de La Suze sur Sarthe,*

*Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et touristiques » réunie le 6 novembre 2025,*

*Après avoir entendu l'exposé d'Emmanuel D'AILLIERES,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal,*

*Par 16 voix pour et 2 abstentions,*

**►Décide de prendre en charge la moitié des frais d'acte notariés concernant la servitude entre la Société Française Immobilière d'Aménagement Lelièvre (SOFIAL) et M. et Mme BOUCHERON suite au déplacement de leur entrée rendu nécessaire par la construction du tourne à gauche route des Epinettes.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,
--

Le Secrétaire de séance, Philippe FAGES	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
--	-----------------------------------

	
--	---

Mis en ligne le :  
21 novembre 2025

Date de convocation :  
7 novembre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 26  
Présents : 17  
Votants : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**N°157/2025 – AVENANT A LA CONVENTION AVEC LE SERVICE DE GESTION**  
**COMPTABLE PORTANT SUR LES CONDITIONS DE RECOUVREMENT DES**  
**PRODUITS LOCAUX**

*L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit novembre à 20h30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance  
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire*

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE Maïthé, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, BOUCHERON Mathieu, PIQUET Béatrice, HONORE Benoit, VHEL Bruno, DUPUY Guillaume, REQUENA-CARRE Maïté, PARIS Emmanuelle, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON Mikaël, HENRY Yoann, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Mathieu BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Guillaume DUPUY donne pouvoir à Philippe FAGES.

Membres absents : Patrick LUSSEAU, Jean-Claude GEORGES, Sophie FRANÇAIS, Maïthé REQUENA-CARRE, Emmanuelle PARIS, Nicolas MOREAU, Yoann HENRY Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Philippe FAGES a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°157/2025 :

*Vu les articles L.1611-5, D.1611-1 et R.1617-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la « charte nationale des bonnes pratiques de gestion des recettes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics », signée par la DGFIP et les associations nationales représentatives des élus locaux, dont les axes constituent des voies opérationnelles d'optimisation du recouvrement et de la qualité du service rendu aux usagers,*

*Considérant la volonté de développer la coordination entre l'ordonnateur et son comptable assignataire pour parvenir à une amélioration des niveaux de recouvrement des produits mis en recouvrement par la collectivité locale auprès du comptable public.*

*Vu la convention entre le Service de Gestion Comptable de Sablé sur Sarthe et la Commune de La Suze sur Sarthe portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux,*

*Considérant le changement de comptable assignataire,*

*Ayant entendu l'exposé d'Emmanuel D'AILLIERES,*

*Le Conseil municipal,*

*Après en avoir délibéré,*

*A l'unanimité,*

**➤Approuve l'avenant à la convention entre le Service de Gestion Comptable de Sablé sur Sarthe et la Commune de La Suze sur Sarthe portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux**

**➤Autorise Monsieur le Maire à la signer au nom et pour le compte de la commune.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Philippe FAGES	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	